

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
016-211602362-20190116-D_2019_1_1
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
Reçu le 22/01/2019
8, place du champ de foire
16440 - MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2019_1_1

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018

L'an deux mille dix neuf , le mercredi 16 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 09 Janvier 2019

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte-rendu de la séance du vendredi 14 décembre 2018.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du vendredi 14 décembre 2018.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/01/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **22 JAN. 2019**

